

MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 JUILLET 2021

Présent(e)s : Michel JASSEY, Bertrand BOUILLON, Caroline BRUN, Anna CHEVRAUX, Anne KRAGEN, Laëtitia LARROCHE, Philippe LEGRAND, Gérard MONNIEN, Alexandre OUDIN, Benoît ROBERT, Françoise ROLLET, Ahmed ROUKEB, Robert STAS.

Absente et excusée : Frédérique MARTIN

Secrétaire de séance : Françoise ROLLET.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2021 à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point : Subventions aux associations.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'ajout de ce point qui sera traité après le 4ème point.

Ordre du jour :

- Maison France Services : validation du projet et dépôt des demandes de subvention (DETR, P@C)
- Marché périscolaire pour 2021-2024
- Forêt gourmande
- Jury d'assises 2022
- Questions diverses

1/ Maison France Services

Le Président de la République a décidé, le 25 avril 2019, la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain, dans la perspective de couvrir chaque canton d'ici 2022.

Actuellement le Doubs compte 17 Maisons France Services. Le maillage se poursuit dans la perspective de la dématérialisation à 100% des procédures en 2022.

Début janvier 2021, la commune de Devecey s'est engagée dans une étude de faisabilité en vue d'une implantation d'une Maison France Services.

Les objectifs : Les objectifs sont de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit,

- Accueillir, informer et orienter,
- Aider à l'utilisation des services en ligne des partenaires de la Maison France Services,

- Venir en appui administratif (aide à la compréhension des éléments demandés, vérification de la recevabilité d'un dossier...)
- Faciliter la mise en relation avec certains organismes (aide à la prise de rendez-vous physique, téléphonique, visio).

Les moyens humains : recrutement d'un agent d'accueil et d'un contrat de service civique

- Formation professionnelle : un stage de formation est prévu pour 4 personnes au troisième trimestre 2021. Ce socle de formation « métier » sera consolidé assuré par les 9 opérateurs partenaires (La poste, Pôle emploi, Ministère de l'Intérieur, CARSAT, MSA, CAF, CPAM, DDFIP, Justice), sur leurs offres de services et les démarches à réaliser en fonction des situations de vie des usagers.

Les moyens techniques : bonne couverture numérique et matériel neuf adapté.

Un espace dédié en proximité du secrétariat de Mairie.

L'accessibilité est garantie : local accessible à pied, en rez-de-chaussée et de plain-pied.

- Présence de parkings à proximité.
- Respect des normes d'accessibilité pour les établissements recevant du public (largeur des
- Portes, rampes d'accès si escaliers, sanitaires équipés).
- Équipements adaptés à d'autres handicaps (visuels, auditifs...)
- Amplitude horaire la plus large possible (tout en prenant en compte des contraintes liées à l'organisation du travail du personnel d'accueil).
- Horaires cohérents et adaptés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet décrit ci-dessus et décide de solliciter les différents organismes pour l'obtention de subventions pour ce projet (DETR, P@C, etc). Parallèlement le permis de construire sera déposé.

2/ Marché périscolaire pour 2021-2024

Ce point est ajourné et sera débattu en conseil municipal du 19 juillet 2021.

3/ Forêt gourmande : Création d'un espace de biodiversité sous forme de forêt gourmande.

La commission environnement a pour projet de créer, en concertation avec les habitants et les enseignants, un espace de biodiversité sous forme de forêt gourmande sur l'ancien terrain de sport désaffecté derrière l'école primaire. Ce projet, à vocation écologique, a pour ambition de participer au bien vivre ensemble des riverains, de créer un espace pédagogique de biodiversité à la disposition des enfants de l'école et du périscolaire, d'apporter de la fraîcheur pour les écoles et les habitats limitrophes et de favoriser la captation de carbone pour contribuer à la limitation du réchauffement climatique.

Afin de mettre en œuvre ce projet, suite à une réponse à un appel à projet, la commune a obtenu une subvention exceptionnelle de 15 000 euros octroyée par la région Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre du festival des solutions écologiques.

La commission environnement souhaite que la mise en oeuvre du projet se fasse par une démarche participative en rencontrant les enseignants, le périscolaire et les riverains permettant ainsi de préciser le projet et de s'assurer de leur implication pour sa pérennité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise la commission "environnement" à initier des rencontres avec les habitants, les enseignants, le périscolaire en vue de recueillir les attentes sur l'aménagement du terrain,
- Accepte d'engager une étude de faisabilité sur l'aménagement du terrain,
- Accepte d'avoir recours à des prestations pour mener à bien le projet,
- Une fois le projet formalisé, autoriser à commander les prestations adéquates permettant la réalisation du projet en respectant l'enveloppe budgétaire de 15 000 euros H.T, la TVA sera remboursée avec le FCTVA à 16.04 %.
- Autorise l'encaissement de la subvention de 15 000 euros de la Région Bourgogne Franche-Comté.

4/ Jury d'assises 2022

Le mode de recrutement des jurés s'effectue sur la base d'une liste annuelle établie à partir des listes électorales de la commune comprenant le nombre de noms déterminés d'après les chiffres du recensement de la population légale en vigueur au 1er janvier de l'année en cours, publiés par l'INSEE. Ce nombre est calculé sur la base d'un juré pour 1300 habitants. Le nombre de jurés pour la commune est de 1.

Monsieur le Maire doit procéder publiquement à un tirage au sort, à partir de la liste électorale de la commune, telle que définie par l'article L.17 du Code Electoral.

La méthode est la suivante : un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

Il est procédé au tirage au sort :

- ALMERAS Pierre
- TALEC Jérôme
- LEGRAND Cassandre

La liste préparatoire sera dressée par Monsieur le maire en deux originaux, dont l'un restera déposé à la Mairie et l'autre transmis avant le 15 juillet 2021 au Greffe de la Cour d'Assises près la Cour d'Appel de Besançon.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la désignation des jurés d'assises pour la commune de Devecey.

5/ Subventions aux associations.

La commission "associations" propose d'allouer aux associations, les sommes suivantes :

Associations	Subvention accordée en 2021
ACCA Devecey	300 €
FC Châtillon-Devecey	1 300 €
TDBC (basket)	800 €
Devecey Animations	900 €
HBCVO (handball)	2 000 €
Tennis Club	500 €
Arco Iris	800 €
Familles Rurales (accord parfait)	1 000 €
Cercle des lecteurs	500 €
Judo (sous réserve de demande)	500 €

Les membres du conseil municipal, par 13 voix pour, décident de répartir le crédit de subvention au compte 6574 au titre de l'année 2021 selon la répartition ci-dessus pour un montant total de 8600 €

Clôture de la séance à : 19h42.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

2021-30 : Maison France Services : validation du projet et demande de subventions

2021-31 : Forêt gourmande

2021-32 : Jury d'assises 2022

2021-33 : Subventions aux associations